



MAIRIE D'YMONVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le neuf décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<i>DATE DE CONVOCATION</i>	Le 5 décembre 2024
<i>PRESENTS</i>	Laurent CASSONNET, Frédéric COUDIERE, Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, David KAMMER, Edouard BRETON, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
<i>ABSENTS EXCUSES</i>	Laurent DELARUE donne pouvoir à Laurent CASSONNET
<i>ABSENTS</i>	
<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
<i>SECRETAIRE DE SEANCE</i>	Mme Ophélie DEROSIER
<i>SESSION</i>	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2024
2. Annonce des délégations prises par le Maire
3. Ouverture budgétaire investissements 2025
4. Tarif 2025 Service de l'eau
5. Tarif 2025 Salle polyvalente et matériels
6. Tarif 2025 Cimetière communal
7. Suppression de poste Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
8. Avancement du projet du parc éolien les éoliennes citoyennes 19
9. Projet lotissement Chemin de la Bêche Phase 2 – Etude de faisabilité
10. Viabilisation du terrain synthétique intercommunal : sollicitation des subventions
11. Rénovation de l'escalier du Moulin de la Garenne : sollicitation des subventions
12. Informations diverses
13. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Conformément à l'article L2121-12 du CGT, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération
- Réhabilitation de l'annexe de la mairie : sollicitation des subventions

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

2- ANNONCES DES DELEGATIONS PRISES PAR LE MAIRE

FINANCES :

Décision de virement de crédit n°1-2024 (BC 256) :

BUDGET PRINCIPAL (BC 256)			BUDGET SERVICE DE L'EAU (BC 299)		
Chapitre	BP 2024	1/4 Crédits	Chapitre	BP 2024	1/4 Crédits
204	57 625.00 €	14 406.00 €	21	243 726.00 €	60 931.00 €
21	186 541.26 €	46 635.00 €			

CIMETIERE :

Décision n° 2024-05

Vente d'une concession au cimetière communal pour une durée de 30 ans

3- OUVERTURE BUDGETAIRE INVESTISSEMENTS 2025

Délibération 2024-12-01

BUDGET COMMUNE (BC 256)			BUDGET EAU (BC 299)		
Chapitre	BP 2024	1/4 Crédits	Chapitre	BP 2024	1/4 Crédits
204	57 625.00 €	14 406.00 €	21	243 726.00 €	60 931.00 €
21	186 541.26 €	46 635.00 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

4- TARIFS 2025 SERVICE DE L'EAU

Délibération 2024-12-02

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs du service de l'eau pour l'année 2025, à savoir :

<u>PRIX DE L'EAU</u>	TARIFS 2025
Prix du m3	1.30 €
<u>ABONNEMENT AUX SERVICES</u>	
Alimentation Section de 15 mm	15.00 €
Alimentation Section de 20 mm	17.00 €
Alimentation Section de 25 mm	21.50 €
Alimentation Section de 30 mm	25.00 €
Alimentation Section de 40 mm	36.50 €
Alimentation Section de 50 mm	45.00 €
<u>BRANCHEMENT</u>	2 300.00 € jusqu'à 6 mètres
	180 € pour chaque mètre supplémentaire

Après débat, le conseil Municipal, à l'unanimité,
 - **ACCORTE** les tarifs du service de l'eau pour l'année 2025

5- TARIFS 2025 SALLE POLYVALENTE ET MATERIELS

Délibération 2024-12-03

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs des locations de la salle des fêtes et du matériel à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité
 - **DECIDE** de fixer les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025 suivant le tableau ci-joint

Tableau annexé à la délibération n° 2024-12-03 du 9 décembre 2024

LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE ET MATERIELS				
Tarifs en vigueur à partir du 1er janvier 2025				
en €	SALLE DES FETES			
	sans chauffage		avec chauffage *	
	commune	hors commune	commune	hors commune
CAUTION 1 500 €				
Forfait Week-end (Sans location du Bar)	400,00	600,00	550,00	750,00
Forfait Week-end (Avec location du Bar)	450,00	650,00	600,00	800,00
vin d'honneur	150,00	200,00	200,00	250,00
assemblée générale	0,00	200,00	0,00	250,00
réunion d'association	0,00	200,00	0,00	250,00
réunion professionnelle	350,00	350,00	450,00	450,00

Si des dégradations en tout genre se sont déroulées, les frais de nettoyage et de réparations seront déduits du montant de la caution.

* Le chauffage est obligatoire du 1^{er} novembre au 31 mars

Location du matériel : (Caution de 50 €)

chaises grises :	0,30 € la chaise
tables de 4 mètres	9,50 € la table
tables de 1,60 mètres	6,00 € la table
tables ovales (12 personnes)	14,00 € la table
chaises vertes	gratuit
Livraison	15,00 € FORFAIT

6- TARIFS 2025 CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Délibération 2024-12-04

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs des concessions dans le cimetière communal à partir du 1^{er} janvier 2025, à savoir :

	TARIFS 2025
CONCESSION TRENTENAIRE	500 €
CONCESSION CINQUANTENAIRE	650 €
CAVURNE TRENTENAIRE (60 x 60 cms)	600 €

Après débat, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les tarifs des concessions dans le cimetière communal à partir du 1^{er} janvier 2025.

7- SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Délibération 2024-12-05

Le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Social Territorial Intercollectivités doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu d'un avancement de grade, il convient de supprimer l'emploi correspondant

Considérant l'avis du Comité Social Territorial Intercollectivités, dans sa séance du 2 décembre 2024, qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 28 heures.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

8- AVANCEMENT DU PROJET DU PARC EOLIEN « LES EOLIENNES CITOYENNES 19 »

Monsieur le Maire informe qu'il a participé à une réunion organisée par JPee le mercredi 27 novembre 2024. Etaient conviés également le président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce ainsi que les représentants des communes voisines.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 instaure la mise en place d'un comité de projet, dès lors qu'aucune zone d'accélération des « énergies renouvelables n'a été arrêtés sur le site du projet.

L'ordre du jour portait sur la présentation des objectifs du projet et ses principales caractéristiques, des enjeux socio-économiques, de son coût prévisionnel, de sa puissance projetée et des impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Une réunion publique aura lieu avant et après l'enquête publique. La population sera avertie en temps utile courant 2025.

9- PROJET LOTISSEMENT CHEMIN DE LA BECHE PHASE 2 – ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire informe avoir passé commande auprès de DIF CONCEPTION pour étudier la faisabilité du projet.

Monsieur le Maire présente un plan de principe de l'organisation des 12 parcelles dans le respect du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire invitera la commission des travaux afin de définir le mode opératoire. La commercialisation pourrait être effectuée en 2 phases.

10- DEMANDE DE SUBVENTIONS – VIABILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE INTERCOMMUNAL

Délibération 2024-12-06

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un des projets 2025 pouvant bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour la viabilisation du terrain synthétique de football intercommunal.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions concernant la viabilisation du terrain synthétique de football intercommunal.

11- DEMANDE DE SUBVENTIONS – RENOVATION DE L'ESCLIER DU MOULIN DE LA GARENNE

Délibération 2024-12-07

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un des projets 2025 pouvant bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subventions pour la rénovation de l'escalier du Moulin de la Garenne

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions concernant la rénovation de l'escalier du Moulin de la Garenne

12- DEMANDE DE SUBVENTIONS – REHABILITATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE

Délibération 2024-12-08

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un des projets 2025 pouvant bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subventions pour la réhabilitation de l'annexe de la mairie.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions concernant la réhabilitation de l'annexe de la mairie.

13- INFORMATIONS DIVERSES

Spectacle et goûter pour les aînés

Monsieur le Maire informe que le projet de spectacle et de goûter pour les aînés est en cours d'organisation. Plusieurs dates ont été proposées.

Sapin Place des Saints Pères

Monsieur le Maire remercie Laurent DELARUE pour le don du sapin installé Place des Saints Pères. Il remercie également toutes les personnes qui ont participé à la décoration du sapin et du village.

Appentis parcelle section D n° 155

Monsieur le Maire informe que la procédure de mise en sécurité est lancée. Un expert, nommé par le Tribunal Administratif d'Orléans, a autorisé sa destruction.

Lave-vaisselle salle des fêtes

Après présentation des différents modèles de lave-vaisselle, la majorité des conseillers municipaux se sont prononcés favorablement à l'inscription de la dépense au Budget Primitif 2025.

Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Zone ANC

Monsieur le Maire informe que lors d'un dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage agricole sur cette zone, Eure et Loir Ingénierie a mis en évidence une incohérence du PLUi pour la zone ANC. En effet, la construction d'un bâtiment à usage agricole sur cette zone est interdite. Or, par décision du conseil municipal en 2019, cette zone agricole a été créée pour exclure uniquement l'exploitation des carrières.

La Communauté de Communes Cœur de Beauce se chargera par une procédure simplifiée de rectifier le PLUi et permettant ainsi la construction d'un bâtiment à usage agricole sur la zone ANC.

Assemblée générale de l'association des Meuniers d'Ymonville

Monsieur le Maire informe que les conseillers municipaux sont invités à la prochaine assemblée générale de l'association des Meuniers d'Ymonville qui aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 20h30 à la salle des fêtes d'Ymonville.

13- TOUR DE TABLE

Bernard DECARRIERE se plaint du trafic agricole important en traversée de village et des vitesses excessives sur la Route Départementale 954.

Ophélie DEROSIER rend compte de sa participation à la Commission scolaire et transports du jeudi 5 décembre 2024. En résumé, la Communauté de Communes Cœur de Beauce assure la majorité des transports scolaires en régie et continue d'investir pour agrandir son parc de cars. De plus, les effectifs d'élèves sont globalement à la baisse, ce qui pourrait entraîner des fermetures de classes à la prochaine rentrée.

Joël BRULE exprime sa crainte sur le dépôt de gravats dans le secteur du silo à la suite de l'enfouissement des réseaux aériens. Monsieur le Maire indique que la réunion de fin de chantier n'a pas encore eu lieu et qu'il sera vigilant que ce point.

Fabien EUGENE s'interroge sur la date de fin de travaux de l'enfouissement des réseaux aériens. Monsieur le Maire indique que tous les raccordements sont effectués. Quelques travaux de bon achèvement restent à exécuter.

14- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10

Procès-Verbal approuvé en séance du **16 JAN. 2025**

Le Maire
Laurent CASSONNET

La secrétaire de séance
Ophélie DEROSIER

